



A l'amitié, à la vertu

Assemblée Générale Extraordinaire de l'association des Descendants et amis de la Famille PERIER 24 mars 2018

Pièces jointes :

- annexe 1 : rapport moral 2017
- annexe 2 : rapport financier 2017

L'assemblée générale de l'Association des descendants et amis de la famille Perier convoquée par publication sur le site internet de l'Association et par mails individuels adressés aux membres adhérents de l'Association s'est déroulée le samedi 24 mars 2017 à 15 h 30, à la salle paroissiale de Saint Jean Baptiste de la Salle sise 70 rue Falguière à PARIS 15ème, sous la présidence de Monsieur Nicolas DERELY.

Cette assemblée a fait suite à une conférence de Monsieur Gérard DUMONT, sur les mines d'ANZIN.

Membres du bureau présents :

Monsieur Nicolas DERELY, Président
Monsieur Henry de PAZZIS, Président d'honneur
Madame Bénédicte de LAVENNE de CHOULOT, secrétaire,
Monsieur Antoine de MARLIAVE, Trésorier
Madame Nicole ROUSSEAU
Madame Sabine DASSONVILLE
Monsieur Bertrand SAVATIER
Monsieur Eric PEUCHOT

Monsieur Nicolas DERELY est désigné en tant que président de séance.

Il ouvre la séance :

ORDRE DU JOUR

1 - Lecture du rapport moral

Le rapport moral est lu par le Président. Cf Annexe 1

Voté à l'unanimité

2 - Lecture du rapport financier

Le rapport financier est lu par le Président. Cf annexe 2

Voté à l'unanimité



A l'amitié, à la vertu

3 – Présentation des projets du bureau

3 – 1 : L'évènement de l'année 2018 sera la journée du bicentenaire de l'envoi en mission de Ste Rose Philippine Duchesne

L'évènement aura lieu le 23 septembre 2018. Il y aura une messe à la chapelle de l'Ecole militaire, suivie d'un cocktail à la Rotonde Gabriel.

Le prix de cet évènement sera couvert par un PAF de 30 euros.

A cette occasion, un prix sera remis par l'association. 3 projets ont été distingués.

- Lycée Philippine Duchesne ITEC BOISFLEURY

Présentation de l'établissement par le Directeur, Monsieur Anthony Bardoux.

Monsieur Bardoux explique à l'assemblée le choix du nom de Philippine Duchesne pour rebaptiser l'établissement ITEC BOISFLEURY.

Son projet est le déploiement de la nouvelle identité de l'établissement. Il est évalué à 35.000 euros pour refaire le site de l'établissement et sa signalétique, faire des supports de communication, faire des sweats pour les élèves et développer sa notoriété.

- Un collège autrement

Présentation du projet par Monsieur Bruno Pages, membre de l'association et responsable de la Providence.

Le projet porté par l'association « Un collège autrement » est de développer une nouvelle pédagogie fondée sur le savoir être personnel, la professionnalisation et la gouvernance collaboratrice avec les parents.

Le projet espère ouvrir une classe de 6^{ème} en 2018-2019, puis chaque année une nouvelle classe de collège : 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

La Providence soutiendra l'achat du terrain.

- Sainte Philippine Duchesne en BD

Le projet est de faire connaître mieux et plus facilement Sainte Philippine Duchesne. L'idée est de montrer aux générations suivantes la force de caractère et les valeurs de notre Sainte.

Budget : 25.000 euros + 10.000 euros pour la version anglaise. La maison d'édition MAM demande 5.000 euros pour démarrer le projet.

3 – 2 : Présentation de la plateforme Leetchie

Cette plateforme aura pour vocation de recueillir les dons pour le projet qui aura reçu le prix.

4 - Vote des cotisations 2018 et 2019



A l'amitié, à la vertu

20 euros pour les adhésions individuelles et 30 euros pour les familles comme pour l'année 2017.

Vote à l'unanimité

5 - Modification des statuts

Le but est de pouvoir demander un rescrit fiscal au correspondant Associations pour pouvoir délivrer aux membres des reçus fiscaux.

Le projet de rédaction des nouveaux articles 1 et 2 est présenté à l'assemblée.

Un débat est engagé avec l'assemblée sur l'avenir et le but de l'association.

5 – 1 : Vote sur l'article 2 :

Le nouvel article 2 sera le suivant :

« *L'Association a pour objet de :*

- *Soutenir des établissements scolaires et associations ayant pour objet l'éducation et l'enseignement.*
- *Favoriser la mise en place de programmes d'éducation destinés aux personnes exclues.*
- *Organiser la levée de fonds pour soutenir des initiatives dans l'enseignement.*
- *Organiser des évènements.*
- *Promouvoir les valeurs Perier »*

L'assemblée demande à ce que les valeurs Perier soient précisées et à ce que l'esprit d'entreprise soit rajouté. Cela sera effectué par le bureau.

2 abstentions

Voté à la majorité

5 – 2 : Vote sur l'article 1 :

Le nouvel article 1 sera le suivant :

« *L'Association PERIER est une association de Droit français, régie par la loi du 1er juillet 1901. »*

1 contre

4 abstentions

Voté à la majorité

6 – Approbation du principe d'un prix, choix du nom du prix de l'Association et choix du projet

6 – 1 : L'assemblée approuve le principe de créer un prix.

Vote à l'unanimité



A l'amitié, à la vertu

6 – 2 : Nom du prix :

* Jacques Perier

5 personnes pour

* Casimir Perier

20 personnes pour

* Perier

10 personnes pour

Vote à la majorité pour le prix CASIMIR PERIER

6 – 3 : Le financement se fera par la plateforme Leetchi

Vote à l'unanimité

6 - 4 : Choix du projet à soutenir

En préalable au vote, le président fait observer que les projets de l'ITEC et de BD ne sont pas exclusifs l'un de l'autre.

L'assemblée décide à la *majorité* de soutenir le projet de l'école Philippine Duchesne ITEC BOISFLEURY.

7 - Mot sur les événements extérieurs à l'Association autour de Ste ROSE PHILIPPINE en 2018

Présentation du programme du voyage organisé sur les traces de Rose Philippine Duchesne par Madame Cary du Parc.

Ce voyage aura lieu en Louisiane du 12 au 20 novembre 2018.

8 - Présentation du dernier tome du livre d'Henry de PAZZIS

Le 7^{ème} et dernier tome devrait sortir d'ici la fin de l'année. Il s'agira de la branche Perier – Lagrange.

9 - Présentation du séminaire Périer en 2019

Présentation par Eric Peuchot du colloque : « Les Périer, une famille au service de l'Etat » à l'université PARIS DESCARTES les 18 et 19 mai 2019.

Livre conseillé par Henry de Pazzis : « *Sœur Philippine Duchesne* » de Marie-France Carreel aux éditions Fidélité.



A l'amitié, à la vertu

L'assemblée est clôturée par un cocktail auquel tous les adhérents sont conviés.

10 Présentation du projet de voyage novembre 18 « sur les pas de Saint Philippine »

Cary du Parc présente aux participants à l'AGE un avant-projet de voyage en Louisiane qui pourrait avoir lieu en novembre et se conclure par une messe en l'honneur de Saint Philippine à Saint Louis d'ores et déjà prévu le 18/11 (cf <https://rscj.org/bicentennial2018/events>). Cary prépare ce voyage en liaison étroite avec un descendant franco-américain Périer par les Dupuy Pierre Oury, installé à Washington DC. Ce voyage durerait une semaine et serait réservé à une vingtaine de participants. Le programme proposé par Cary s'établit comme suit :

12/11 VOL PARIS _ NEW ORLEANS __EVENING JAZZ HOTEL

13/11 VISIT URSULINES+ PLANTATION + OLD CITY HOTEL

14/11 VOL N.O. _KANSAS CITY MUSEUM DINER KERR

15/11 MOUND CITY, SUGAR CREEK _ BAR_B_Q DINER

16/11 BUS TO ARROW ROCK _ PIONEER TOWN B+B

17/11 BUS TO ST LOUIS FLORISSANT ST CHARLES

18/11 ST LOUIS CATHEDRAL MASS ST. PHILIPPINE

19/11 VOL ST LOUIS _TO CDG PARIS

20/11 ARRIVE PARIS

Un chiffrage est en cours.

Observation complémentaire

La question a été posée lors de l'assemblée d'un conflit éventuel du nom ASSOCIATION PERIER avec une marque existante.

Une recherche auprès de l'INPI donne le résultat suivant :

4 marques utilisent le nom Périer.

3 l'intègrent dans une marque spécifique (« Château du Périer », « Château Couffin du Périer » et « Les Hauts de Du Périer ») et concernent du vin.

1 seule marque est « Périer » de façon générique.

Cette marque est déposée par la société Korian dont le siège est dans le 8ème et qui exploite une ou des maisons de retraite. Il n'y a donc pas de concurrence à priori sur le produit ou le service.



A l'amitié, à la vertu

En tout état de cause, il convient de dissocier un nom et une marque.

L'association n'entend pas utiliser le nom Périer comme une marque commerciale. Elle peut utiliser dans sa dénomination un nom patronymique auquel elle peut légitimement prétendre. Elle n'en fera pas d'exploitation commerciale.

Par ailleurs, elle peut se prévaloir de son antériorité à utiliser ce patronyme, l'association utilisant le nom Périer dans sa dénomination depuis sa création.

Signé :

Monsieur Nicolas DERELY, Président
Monsieur Henry de PAZZIS, Président d'honneur
Madame Bénédicte de LAVENNE de CHOULOT, secrétaire,
Monsieur Antoine de MARLIAVE, Trésorier
Madame Nicole ROUSSEAU
Madame Sabine DASSONVILLE
Monsieur Bertrand SAVATIER
Monsieur Eric PEUCHOT



A l'amitié, à la vertu

ANNEXE 1 : RAPPORT MORAL 2017

RAPPORT MORAL de l'ANNEE 2017

Chers cousins, parents, amis, il y a un an très exactement, nous nous sommes engagés devant vous à creuser deux pistes et organiser un évènement:

- étudier la création d'une fondation d'utilité publique,
- lancer la conception d'une saisie et auto actualisation sécurisée des données personnelles des descendants et des amis sur le site internet de l'association,
- organiser à Vizille et Pierre châtel une réunion familiale.

Un an après, quel est le bilan de ces orientations et actions ?

La transformation de l'association tout d'abord, puisque c'est de cela qu'il s'agit, sera plus modeste qu'initialement envisagée.

Il y a d'abord un contexte historique qui limite notre marge de manœuvre: les œuvres de la Providence, association créée par Joséphine Périer en 1834. Aujourd'hui l'association est toujours très active dans l'Isère. Elle est reconnue d'utilité publique, sa mission est d'assurer la pérennité et le soutien au développement de 17 écoles catholiques dont l'Œuvre de la Providence est propriétaire total ou partiel. Je remercie au passage Bruno Pages, président du Conseil d'administration de la Providence et président de la fondation Saint Mathieu en Isère de sa présence et sa prise de parole tout à l'heure, nous reviendrons dessus.

Plusieurs séances de travail avec le bureau en 2017 nous conduisent à vous proposer aujourd'hui de ne pas renoncer et concentrer nos ressources familiales, + 7000 descendants vivants et nos valeurs Périer sur une mission d'intérêt général de soutien à l'éducation et à la formation inscrite dans nos statuts. Ce point nous sera expliqué tout à l'heure par Antoine. Nous allons l'expérimenter en le concrétisant dans une action à l'occasion de l'anniversaire de Rose Philippine le 23 septembre, nous reviendrons la dessus.

Deuxième piste, la conception d'une saisie et auto actualisation sécurisée des données personnelles des descendants et des amis sur le site internet de l'association pour atteindre les plus de 7000 descendants vivants.

J'avais subordonné cette orientation au « recrutement » d'un informaticien de la famille. Malheureusement, cet appel n'a pas été entendu. Je ne suis pas resté toutefois sans rien faire. Comme certains s'en sont rendus compte, j'ai publié et sécurisé sur le site internet la base de données familiale complète d'Henry. Il y a un an, 2400 lignes, 650 emails valides, cette année, un peu moins de 2800 lignes, 892 mails valides.

En attendant l'avènement de cet expert ou experte familiale providentielle que nous recherchons toujours, chaque membre de l'association se doit de valoriser notre site internet et notre page Facebook dans leurs propres familles, et me faire parvenir les adresses mail de nos enfants et petits-enfants.

J'en viens maintenant à notre journée à Vizilles, Pierre Chatel et la Motte d'Aveillan.

Un temps magnifique et un programme attractif ont conduit 120 descendants et amis des Périer, en vacances en France (certains sont venus spécialement pour l'évènement de Paris mais pas seulement) à se retrouver le 24 août sur le parvis du château de Vizilles.

Après la visite du musée Périer sous la houlette de 4 guides, nous nous sommes retrouvés à un peu plus de cent dans ce cadre magique de Pierre châtel chez Camille et Antoine de Marliave pour un déjeuner placé à table par génération. L'après-midi, nous avons été 67 à découvrir le patrimoine



A l'amitié, à la vertu

minier inconnu mais stupéfiant de La Motte d'Aveillans, d'où l'idée de cette intervention aujourd'hui sur Anzin.

Avant de passer au rapport financier, je voudrai partager les remerciements enthousiastes d'un participant.

« Merci cher Nicolas pour cette bonne journée familiale que nous avons passée grâce à vous. Nous l'avons trouvée formidable ; et trouvé formidable tout votre investissement. C'était vraiment très, très bien organisé ; dynamique, intéressant, sympathique et chaleureux. Remerciez aussi pour nous tous les acteurs qui ont œuvré avec vous. Je pense à Henry de Pazzi, aux Marliave, à votre famille, et sûrement d'autres que nous oublions.

Nous avons aussi été très heureux de faire votre connaissance pendant cette journée. Nous vous sollicitons encore : vous serait-il possible de nous envoyer les noms des personnes présentes ? et la répartition des convives à table ? (je n'ai pas retenu le noms de certains de mes voisins)

*en attendant les prochaines occasions de nous retrouver,
Bien amicalement*

Anne et Teddy Hannart



A l'amitié, à la vertu

ANNEXE 2 : RAPPORT FINANCIER 2017

SOLDE LBP début 2017	1079
SOLDE Paypal début 2017	2142
SOLDE GLOBAL début 2017	3221

POSTES	DETAIL	DEPENSES 17	RECETTES 17
AG 2017	A. Chevalier	-244	
	Reportage film	-394	
	Cocktail	-187	
	Salles 17	-300	
	SS TOTAL	-1126	
Vizilles	Guides musée	-325	
	déjeuner PC	-549	
	Minimage	-347	
	Reportage	-100	
	SS TOTAL	-1321	
Internet		-25	
Divers	Assurances/cadeau PC	-63	
Reservation de salle AG18		-300	
Cotisations			1813
PAF Vizilles Minimage			625
TOTAL		-2835	2438

SOLDE LBP début 2018	1763
SOLDE Paypal début 2018	1061
SOLDE GLOBAL début 2018	2824